



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2021 (18h35)

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	39 + 1
Votants	:	49
Convocation et affichage	:	02/12/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nathalie CLÉMENT

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Sophal LIM (pouvoir à Nadège COUZON), Pascal PAILHA (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Richard MOLINA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

**CC-2021-394 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE
L'OFFICE DU TOURISME ARDECHE GRAND AIR**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article R. 133-3 du Code du tourisme, et aux statuts de l'Office de tourisme créé, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, le Comité de direction de l'Office de Tourisme d'Annonay Rhône Agglo est composé de 21 membres répartis en deux collèges comme suit :

- Un premier collège majoritaire composé d'élus : 11 titulaires et 11 suppléants, tous élus par le conseil communautaire
- Un second collège constitué de représentants socioprofessionnels des professions, associations aux activités caractéristiques du tourisme : 10 titulaires et 10 suppléants, désignés par le Président après avis du bureau et consultation des instances professionnelles représentatives.

Le Conseil communautaire par délibération du 23 juillet 2020 a élu les membres du collège des élus comme suit :

<u>11 titulaires .</u>	<u>11 suppléants .</u>
Thierry Lermet	François Chauvin
Clément Chapel	Denis Sauze
Sylvie Bonnet	Olivier De Lagarde
Laurence Dumas	William Priolon
Bruno Fanget	Frédéric Gondrand
Antoine Martinez	Danielle Magand
Camille Jullien	Jérémy Fraysse
Nicole Archier	Martine Ollivier
Sylvette David	Christelle Etienne
Assia Baïben-Mezgueldi	Nadège Couzon
Damien Bayle	Virginie Ferrand

Il convient ce jour, de procéder à une modification. En effet, Madame Camille JULLIEN, du fait de sa démission du Conseil Municipal de DAVEZIEUX, n'est plus membre du Conseil Communautaire et, de pourvoir ainsi à son remplacement.

Sauf exception prévue par les textes, seuls les conseillers communautaires titulaires peuvent être désignés représentants de la communauté d'agglomération dans les organismes extérieurs ; un conseiller communautaire suppléant ne saurait être désigné en raison du caractère ponctuel et aléatoire de ses fonctions communautaires.

Monsieur le Président propose donc la candidature de Myriam SERVY-CHANAL, et demande aux conseillers communautaires titulaires intéressés de bien vouloir se faire connaître.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

VU le Code du tourisme, et notamment ses articles L 133-1 à L 133-10, R. 133-1 à R133-3, R133-4 et R134-12 relatifs aux Offices de Tourisme,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

VU la délibération du 11 janvier 2017 portant création de l'Office de tourisme intercommunal d'Annonay Rhône Agglo sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial,

VU les statuts de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air adoptés le 11 janvier 2017,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo arrêtés par arrêté préectoral du 27 décembre 2018,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT Myriam SERVY-CHANAL comme représentante titulaire en remplacement de madame Camille JULLIEN.

PRECISE par suite la liste des représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo au Comité de Direction de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air et en formant le premier collège :

<u>11 titulaires :</u>	<u>11 suppléants :</u>
Thierry Lermet	François Chauvin
Clément Chapel	Denis Sauze
Sylvie Bonnet	Olivier De Lagarde
Laurence Dumas	William Priolon
Bruno Fanget	Frédéric Gondrand
Antoine Martinez	Danielle Magand
Myriam Servy- Chanal	Jérémie Fraysse
Nicole Archier	Martine Ollivier
Sylvette David	Christelle Etienne
Assia Baïben-Mezgueldi	Nadège Couzon
Damien Bayle	Virginie Ferrand

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

Fait à Davézieux le : 13/12/21
 Affiché le : 18/12/21
 Transmis en sous-préfecture le : 13/12/21
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20211209-28465-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET